

# KEROS

## CONTRAT OPU - ICSI SAISON 2020 – 2021

Entre les soussignés:

**Keros NV**

représenté par son gérant Hilde Vandaele, demeurant à Westrozebekestraat 23A, 8980 Passendale

ci-après désigné : **Keros**

et

<b>M/Mme :</b>		
<b>Facturation à titre privé / Facturation à une société avec N° TVA</b> (rayez la mention inutile – après facturation, aucune modification ne pourra être apportée)		
<b>Société :</b>		
<b>Nr TVA:</b>		
<b>Adresse de facturation:</b>		
<b>E-mail :</b>		
<b>Tel. :</b>	<b>Fax :</b>	<b>Mobile:</b>

Ci-après désigné : **l'éleveur**

**Par avance**

Cet accord s'applique à toutes les techniques OPU/ICSI, à tous les embryons collectés sur des juments donneuses appartenant à l'éleveur ou exploitées par lui pendant la saison 2020 - 2021.

À l'aide de ce document, vous obtiendrez également plus d'informations sur la technique de reproduction "OPU et ICSI" qui est réalisée à Keros nv et dans laquelle les aspects suivants sont abordés:

- Processus du follicule à l'embryon
- Motivation OPU/ICSI
- Attentes
- Exigences relatives aux juments donneuses
- Réflexion après coup
- Tarifs et conditions de paiement

---

N.V. Keros, Westrozebekestraat 23 A, 8980 Passendale - HR Ieper 32 911 - BTW BE 0440.613.788

Hilde Vandaele : +32-(0)476336028 Gaby Vandaele: +32-(0)476333140

Administratie: +32-(0)51778810 E-mail: embryo@keros.be Website: [www.keros.be](http://www.keros.be)

## **Le processus du follicule à l'embryon**

### **A. OPU (Ovum Pick Up)**

L'OPU est une technique dans laquelle les follicules, qui contiennent les ovules, sont ponctionnés et vidés afin de recueillir les ovocytes.

La session de l'OPU se déroule comme suit:

1. La base de la queue est rasée
2. Une injection épidurale est effectuée et la jument est anesthésiée par voie épidurale
3. Une sonde échographique avec canal de biopsie est insérée dans la vulve
4. L'ovaire est prélevé dans l'intestin et amené à la sonde échographique
5. Chaque follicule  $\geq 1$  cm est individuellement ponctionné, drainé et rincé plusieurs fois pour recueillir un ovocyte
6. Le liquide obtenu à partir des follicules est examiné en laboratoire pour détecter la présence d'ovocytes
7. Les ovocytes acquis sont soigneusement emballés et envoyés à Avantea (Italie)
8. Tous les ovocytes sont conservés dans un milieu spécial pendant 24 heures afin de stimuler la poursuite de la maturation. Keros n'est en aucun cas responsable en cas de problème de transport (par exemple, retard, dommage, perte de l'envoi, ...)
9. Seuls les ovocytes matures sont fertilisés (voir chapitre B. ICSI)

La session d'OPU a une durée d'environ 1,5 heure (en fonction du nombre de follicules) et peut être effectuée à presque n'importe quel moment du cycle.

La jument donneuse peut rentrer à la maison le lendemain.

Il faut communiquer le choix de l'étalon avant la session de l'OPU.

### **B. ICSI (Intracytoplasmic sperm injection)**

L'ICSI est une technique qui consiste à injecter un ovocyte mature avec un spermatozoïde au moyen d'un équipement spécial.

Cette technique est réalisée à Avantea en Italie.

### **C. Développement de l'embryon**

Après l'ICSI, l'embryon continue à se développer dans un liquide spécial en laboratoire. Le nombre définitif d'embryons est annoncé 10 jours plus tard.

Les embryons, à leur tour, sont congelés. Le succès de la congélation est élevé, car les embryons sont congelés à un très jeune âge.

Les embryons congelés peuvent être transplantés dans une jument porteuse au moment de votre choix pendant la saison de reproduction.

### **Pourquoi choisir l'OPU/ICSI**

Les techniques d'OPU et d'ICSI peuvent être appliquées aux juments qui ne peuvent plus devenir ou rester gestantes (par exemple en raison d'une infection utérine chronique, cushing, ...) ou aux juments dont les embryons ne peuvent être récoltés.

Des juments de sport peuvent également être proposées. De cette façon, les embryons peuvent être fabriqués avec un seul traitement et sans intervention hormonale.

L'ICSI permet d'utiliser des étalons moins fertiles. Le sperme congelé peut être utilisé plus efficacement. Une paillette congelée peut servir pour environ huit séances d'OPU.

---

(\*) N.V. Keros, Westrozebekestraat 23 A, 8980 Passendale - HR Ieper 32 911 - BTW BE 0440.613.788

## **Attentes**

### **Exemple**

Lors de la session de l'OPU, 20 follicules sont ponctionnés. Il en résulte 13 ovocytes immatures qui partent pour Avantea, en Italie. Les 13 ovocytes non mûrs sont macérés, à partir desquels on obtient 8 ovocytes matures. Les ovocytes matures sont à leur tour fertilisés (ICSI), après quoi il y a 1,5 embryon développé.

Le pourcentage de réussite de la gestation après la transplantation d'un embryon congelé ICSI dans une jument porteuse est d'environ 70 %.

La mortalité embryonnaire prématuré est d'environ 8 à 15 %.

### **Exigences jument(s) donneuse(s)**

Il est recommandé de faire contrôler la jument à la maison avant de l'offrir à Keros. Nous recommandons de faire le contrôle et les tests deux semaines à l'avance. La jument doit avoir au moins 15 follicules (entre 1 cm et 2 cm) sur ses ovaires.

#### **A. Tests de santé**

Avant de pouvoir participer à une session de l'OPU, un certain nombre de tests de santé doivent être effectués. Cela est nécessaire pour se conformer aux réglementations strictes concernant l'exportation des ovocytes vers Avantea, en Italie, et la réimportation des embryons vers Keros, en Belgique. Les résultats des tests doivent être entièrement négatifs et doivent être présentés à Keros nv au moins 3 jours avant la session de l'OPU. Les résultats obtenus à partir de la date de prélèvement restent valables pendant 90 jours. Il peut donc être nécessaire de refaire ces tests s'ils ont expiré. Les échantillons peuvent être prélevés par votre propre vétérinaire et doivent être envoyés à un laboratoire autorisé tel que le département de recherche biovétérinaire de Wageningen DSU à Lelystad.

#### **B. Échantillons à prélever**

1. Prise de sang  
Test à effectuer: EIA03 Equine Infect. Anaemie (Elisa)
2. Deux prélèvements clitoridiens
  - a. Fosse clitoridienne
  - b. Clitorale SinussenTest à effectuer: CEM5 T. Equigenitalis (CEM) PCR

#### **C. Détails**

Les prélèvements doivent être placés dans un milieu de transport avec du charbon actif et doivent être envoyés réfrigérés. Les échantillons doivent être reçus par le laboratoire dans les 24 heures suivant leur prélèvement.

### **Réflexion après coup**

Pendant la session d'OPU, il y a une possibilité de complications mentionnées dans la littérature telles que déchirure rectale, saignement, inflammation péritonéale, abcès, parésie (temporaire) de l'arrière-train, infection de l'espace épidual, décès.

Certaines juments qui ont subi une procédure OPU peuvent être inconfortables, avoir une température élevée le lendemain ou être somnolentes pendant quelques jours.

L'OPU peut être répété environ tous les 21-28 jours. Le temps entre deux séances consécutives de l'OPU dépend du nombre de follicules qui se développent au cours de la période de trois semaines.

---

(\*) N.V. Keros, Westrozebekestraat 23 A, 8980 Passendale - HR Ieper 32 911 - BTW BE 0440.613.788

## Tarifs

Action	Tarifs (hors TVA)	Remarques
Prélèvement sanitaire	€ 50,-	Incl. transport
Examen sanitaire	€ 115,50	Par Wageningen
OPU (Ovum Pick Up)	€ 1.000,-	Incl. transport
Maturation ovocytes	€ 150,-	
ICSI	€ 380,-	
Embryon congelé	€ 420,-	Prix par embryon
Certificat embryon	€ 20,-	Sur demande Prix par certificat

## Example

1. Si vous n'obtenez pas d'embryon: €1.695,50 (hors TVA)
2. Si vous obtenez 1 embryon: €2.115,50 (hors TVA)
3. Si vous obtenez 2 embryons: €2.535,50 (hors TVA)

Actin	Jument porteuse Keros	Propre jument porteuse
Décongeler embryon	€ 200,-	€ 200,-
Location jument porteuse incl. transfert	€ 2.800,-	€ 350,- / transfert
Pension	Gratuit pendant 50 jours	€ 10,-

## Ce qui suit est convenu entre Keros et l'éleveur

### A. L'ÉLEVEUR

L'éleveur s'engage à obtenir les autorisations nécessaires pour l'OPU, l'ICSI, le transfert d'embryons, les documents d'élevage et les autres documents requis pour l'enregistrement du poulain dans le stud-book correspondant.

L'éleveur s'engage à accepter l'utilisation des techniques de OPU/ICSI de Keros, dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les risques. Les tâches confiées à Keros contiennent des risques inhérents pour la santé et le bien-être des juments et des embryons, qui pourraient entraîner des lésions permanentes ou la mort de la jument ou de l'embryon. En confiant ces tâches à Keros l'éleveur accepte les risques.

La responsabilité professionnelle de Keros et ses représentants, couvre dans certains cas les dommages qui peuvent subvenir lors de fautes pendant l'exécution de leurs tâches. Cette responsabilité sera toujours et sans exception limitée à 100.000 € par animal ainsi que pour tout dommage en dehors de la responsabilité professionnelle, peu importe la raison qui donne lieu à la responsabilité.

En signant cet accord, l'éleveur décline expressément tout recours pour tout dommages qui dépassent le montant maximum ci-dessus de 100.000 € (cent mille euros) par cheval ou pour tout dommage au-delà ou en dehors de la couverture de la responsabilité professionnelle quelles que soient les circonstances ou la nature des faits qui ont donnée lieu à ces dommages.

**B. KEROS**

Keros s'engage à effectuer toutes les démarches administratives et réglementaires afférentes à la réalisation des opérations de OPU et ICSI: tout mettre en œuvre pour assurer le bon déroulement des opérations de transfert des embryons. Keros a une obligation de moyens pas une obligation de résultats. Keros se réserve le droit de choisir au cas par cas la technique de transfert la plus appropriée.

**C. CLAUSES D'EXONERATION DE RESPONSABILITÉ**

Il est convenu entre les parties que l'éleveur renonce expressément à rechercher la responsabilité de Keros ou de ses préposés du fait de dommages causés par la jument receveuse durant la période de mis-à-disposition, quelles que soient l'origine et les conséquences des dommages.

**D. ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Uniquement le droit belge est applicable sur cet accord. En ce qui concerne les litiges découlant du présent contrat seuls les tribunaux belges sont compétents. Tous les litiges sont soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Ypres, ou du Tribunal de première instance à Ypres, ou la Cour de paix du District de Wervicq.

**E. REMARQUES**

.....  
.....  
.....

Formaté en autant d'exemplaires qu'il y a de lots. Chaque partie déclare avoir reçu sa copie.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

**L'éleveur**  
(lu e approuvé)

*Vos données personnelles seront traitées par Keros NV (\*) pour la gestion de la clientèle sur la base de la relation contractuelle résultant de votre commande/achat et pour le marketing direct sur la base de notre intérêt commercial légitime. Si vous ne souhaitez pas que nous traitons vos données à des fins de marketing direct, veuillez nous en informer à l'adresse info@Keros.be. Par l'intermédiaire de cette adresse, vous pouvez également toujours nous demander quelles données nous traitons à votre sujet et les corriger ou les faire effacer, ou nous demander de les transférer. Si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont nous traitons vos données, vous pouvez contacter la Commission pour la protection de la vie privée (Drukpersstraat 35 te 1000 Brussel). Un aperçu plus détaillé de notre politique en matière de traitement des données est disponible sur le site www.Keros.be.*

---

(\*) N.V. Keros, Westrozebekestraat 23 A, 8980 Passendale - HR Ieper 32 911 - BTW BE 0440.613.788